Voitures partagées

VILLE DE GENAPPE

AutoMotors Easy Share BY GROUPE RENAULT MOTORS

Dossier de presse

Genappe, le 9 octobre 2020

Une station de voitures électriques partagées à Genappe

À partir de ce 9 octobre 2020, les citoyens de Genappe auront la possibilité de louer une voiture électrique partagée pour leurs déplacements. Il suffira de s'enregistrer sur la plateforme « automotorsshare », de réserver le véhicule au moment souhaité, de l'ouvrir avec l'application et de démarrer. Effectuer son déplacement et ensuite ramener le véhicule à son emplacement de stationnement, rue de la Station. S'acquitter de la facture, en fonction de la durée de la location et des kilomètres parcourus, et c'est tout ! Tout cela est d'une simplicité déconcertante.

Les citoyens pourront tenter de gagner un bon d'une valeur de 15 € sur une première utilisation d'un des deux véhicules qui sont en place rue de la Station.

C'est sans nul doute un projet dont nous pouvons collectivement être fiers à Genappe même si ce système de partage existe déjà dans de nombreuses grandes villes en Belgique. C'est toutefois une nouveauté en Région wallonne pour une Ville de la taille de Genappe.

Nous ne sommes pas nombreux à être déjà habitués à partager notre voiture : chacun préfère de loin avoir et utiliser la sienne quitte, parfois, à rester bloqué de longues heures dans des embouteillages. **Le système de voitures partagées** à des fins privées connaît pourtant une **popularité** surprenante.

Ce **service sur abonnement** propose des véhicules à la location **plus facilement** que les sociétés de location traditionnelles.

Les voitures seront **disponibles 24 h/24** à **la rue de la Station** au centre de Genappe. Chacun peut réserver le véhicule en quelques clics via l'application « Share Mobility » et payer la durée et le nombre de kilomètres parcourus.

Avec les voitures partagées, on peut désormais disposer d'une voiture juste quand il faut ! L'autopartage ou « carsharing » permet d'utiliser (et de payer !) une voiture uniquement quand on en a réellement besoin.
Ce système a de **nombreux avantages**, tant au niveau économique qu'écologique. Il permet aux personnes n'ayant pas besoin d'un véhicule quotidiennement de ne pas en acheter, mais de pouvoir en partager un en fonction de leurs besoins.

Cela permet de réduire le nombre de voitures en circulation sur nos routes et donc de résoudre certains problèmes de parking, d'embouteillages, et de diminuer ainsi les émissions qui en découlent (CO_2, particules fines).

Partager des véhicules électriques, cela permet aux personnes qui n'ont pas les moyens de se payer un véhicule propre d'accéder à plus de mobilité.

Les conditions d'utilisation sont très simples :

- Le paiement se fait en fonction de l'utilisation ;
- Accessible 24h/24 : même pour une urgence de dernière minute ;
- Une visite familiale ou un déplacement inopiné ? Deux Renault Zoé sont à disposition rue de la Station ;
- Zéro souci : entretien de la voiture ? assurance ? Ce n'est plus un problème.

Comme cela est précisé dans notre Programme Stratégique Transversal (PST), la Ville de Genappe souhaite mettre en place **une politique volontariste en matière de mobilité**. Après le lancement d'un plan cyclable ambitieux, le Collège communal a désigné Auto Motors Share pour initier un système de voitures électriques partagées sur le territoire de la Ville.

Ces 2 véhicules sont accessibles par tout un chacun à partir de ce 10 octobre.

Pour tout renseignement : 067/79.42.65